

Rapport de la commission Français Langue Seconde de l'examen de certification complémentaire Session 2015

Les résultats

1er degré

Inscrits	Présents	Admis	Notes
8	8	3	De 06 à 20

2nd degré

Inscrits	Présents	Admis	Notes
10	10	5	De 07 à 15

La session 2014 se caractérise par une progression du nombre de candidats du premier et du second degré.

Le jury a entendu des candidats du premier et du second degré qui avaient construit une expertise solide, fondée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. Certains disposent de ces deux champs d'investigation, d'autres n'ont pas encore enseigné le FLS.

Les candidats du premier degré qui n'ont pas obtenu la certification présentent un profil commun : c'est la connaissance des enjeux de l'enseignement du FLS qui leur a fait défaut. Pour trois d'entre eux, s'ajoute à cela le manque de connaissances théoriques. Cette certification complémentaire n'est pas accordée aux candidats du simple fait qu'ils ont une expérience de l'enseignement du FLS. Plusieurs candidats ont, en effet, donné l'impression qu'ils venaient chercher une reconnaissance au seul bénéfice d'une pratique, quelle qu'elle soit. Or, il est apparu que, pour certains, cette pratique pédagogique n'était pas fondée sur une réelle appropriation de la spécificité de l'enseignement du FLS.

Les candidats du second degré qui n'ont pas obtenu la certification complémentaire se sont heurtés à l'obstacle d'un manque de connaissances des outils et des méthodes de l'enseignement du FLS. Certains candidats ont une connaissance des enjeux limitée à leur discipline qui borne leur réflexion à un périmètre trop étroit.

RAPPEL des conseils et remarques déjà publiés :

L'enthousiasme pour ce type d'enseignement doit être salué, car il anime la plupart des candidats et constitue un facteur d'efficacité dans l'accompagnement spécifique qu'il convient de prodiguer aux élèves qui bénéficient d'un enseignement de FLS. Néanmoins, il ne peut tenir lieu de compétence. Le candidat doit connaître les textes officiels et doit pouvoir s'appuyer sur des connaissances théoriques solides. Le jury constate que les objectifs et les méthodes d'apprentissage du FLS sont encore trop souvent confondus avec ceux du FLE.

Voici quelques principes fondamentaux de l'épreuve.

L'enseignement du français langue de scolarisation s'adresse aux élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française. La seule connaissance du FLE, qu'elle soit théorique ou pratique, ne saurait donc suffire. A contrario, un candidat qui ne disposerait pas d'un cursus ou d'une expérience en FLE, peut satisfaire aux exigences de l'examen et réaliser une prestation en accord avec les attendus de l'épreuve. En effet, outre la connaissance des enjeux du FLS et des modalités de son enseignement, le jury attend du candidat qu'il puisse se projeter dans une situation de classe de FLS et/ou qu'il analyse sa pratique (ou une pratique) au regard de problématiques linguistiques, langagières et culturelles. Une connaissance des matériels pédagogiques disponibles sur les sites des CASNAV ou dans les manuels de FLS et dans les sites qui lui sont dédiés est par conséquent indispensable pour construire une réflexion sur ce domaine d'enseignement et échanger avec le jury.

Nous rappelons également qu'il s'agit d'un examen composé d'un exposé et d'un entretien soumis d'une part aux règles générales de l'exercice, et d'autre part aux exigences particulières de cette certification en FLS. Il convient donc de préparer sérieusement un exposé structuré qui doit

convaincre le jury des capacités et compétences du candidat à prendre en charge un enseignement de FLS.

L'entretien, comme l'exposé, obéit à des règles définies : le candidat doit donc tout mettre en oeuvre pour que le jury apprécie ces critères et plus précisément les compétences et connaissances quant au français langue de scolarisation. Tous les critères de l'examen et de la certification complémentaire en FLS que nous mentionnons sont clairement déclinés dans les textes de référence (notamment la note de service n° 2004-175 du 19-10-2004, « Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires »). Les candidats sont invités à consulter le site du CASNAV où ils les y trouveront, ainsi que de nombreuses autres ressources. La connaissance des textes officiels est nécessaire à la bonne préparation de l'exercice et indispensable pour réussir l'examen. Les candidats à cette épreuve peuvent bénéficier d'une ou deux journées de formation inscrite au Plan Académique de Formation et assurée par les formateurs du CASNAV.

Les enseignants du 2nd degré s'inscrivent individuellement ; ceux du 1er degré peuvent également s'y inscrire à condition d'être autorisés par l'IEN de circonscription.